

Commune de Buros

# Enquête publique

## Révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) / Elaboration du Plan Local d'Urbanisme(PLU)

---

Par arrêté du 13 décembre 2016,

Le Maire de la commune de Buros a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de révision du Plan d'Occupation des Sols (POS) donnant lieu à l'Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui a été arrêté par le conseil municipal le 10 février 2016.

Madame Colette MAGNOU, Urbaniste qualifiée OPQU et Architecte DPLG et Monsieur Robert DOMECH, Directeur de Préfecture à la retraite, ont été respectivement désignés comme Commissaire-enquêteur et Suppléant par le Tribunal Administratif de Pau.

L'enquête publique se déroulera à la mairie de Buros du 30 décembre 2016 (9h00) au lundi 30 janvier 2017 (17h00) inclus.

Le dossier soumis à l'enquête publique est consultable en mairie pendant les heures d'ouverture au public ainsi que sur le site internet de Buros [www.buros.fr](http://www.buros.fr) pendant toute la durée de l'enquête publique.

Le commissaire-enquêteur recevra en mairie de Buros les :

- Vendredi 30 décembre 2016, de 9 heures à 13 heures,
- Samedi 7 janvier 2017, de 9 heures à 12 heures,
- Samedi 14 janvier 2017, de 9 heures à 12 heures,
- Lundi 23 janvier 2017, de 14 heures à 17 heures,
- Lundi 30 janvier 2017, de 14 heures à 17 heures,

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision du plan d'Occupation des Sols donnant lieu à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie ou déposées sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.buros.fr](http://www.buros.fr), à l'onglet *contact*, de manière à ce qu'elles soient parvenues avant la clôture de l'enquête.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur transmis au maître d'ouvrage dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la mairie.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication.